

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 tenue à salle communautaire du Centre sportif Soulanges, situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement d'emprunt numéro 160-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 103 500 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À SAINT-POLYCARPE CE VINGTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.



Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 décembre 2017, entre 12 et 13 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2017.



Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier